



## Contacts

---



**INSEP**  
11 Avenue du Tremblay  
75012 Paris

📞 [01 41 74 41 00](tel:0141744100)  
📍 [Itinéraire](#)

[VOIR LA FICHE](#)

## FORMULAIRE DE CONTACT

### RÉSERVATION D'UNE PRESTATION À L'INSEP

Organisez vos événements (séances d'entraînement, courses, tournois) ou les activités team-building de vos séminaires (initiations sportives, corporate games, visites de l'INSEP) sur les terrains d'entraînement des grands champions français.

En raison du report des JOP de Tokyo en 2021, les dispositions de la saison 2019-2020 sont reconduites. Ainsi, toutes les visites de groupes sont à ce titre suspendues pour préserver la tranquillité de préparation de nos sportifs. Les visites reprendront en septembre 2021.

[Accéder aux formulaires de réservation ...](#)

### ACCRÉDITATION MÉDIA/PRESSE

L'accès des médias à l'INSEP nécessite une demande d'accréditation selon les règles suivantes :

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/contacts>

1. L'accréditation des médias est réservée aux membres de la presse : presse écrite, photographie, radio, télévision, cinéma, agences de presse et publications en ligne.
2. La demande d'accréditation doit être transmise au minimum 48h avant la date de venue souhaitée via le [formulaire ci-joint](#).

## AUTRES DEMANDES

Le processus de sélection des sportifs(ves) est du ressort des fédérations résidentes. Le rôle de l'INSEP est de fournir le meilleur accompagnement auprès des sportifs de haut niveau grâce à ses infrastructures mais également par son expertise dans les domaines de la recherche et développement, du médical via son service de prévention, de récupération et d'imagerie, ainsi que dans de la formation et la scolarité.

[Pour toutes autres demandes, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint...](#)

## REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Un registre est mis à disposition au PC sécurité de l'INSEP. Tout usager peut inscrire sur ce registre une observation ou suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.